



Les Associations d'Aide aux Victimes sont composées de professionnels formés : **accueillants, juristes, psychologues et travailleurs sociaux**. Ils sont spécialistes de la prise en charge globale des victimes, et ont une connaissance plurielle de toutes les conséquences des faits de délinquance sur les personnes. Elles les accompagnent en complémentarité avec les acteurs locaux.

Toutes les Associations France Victimes sont conventionnées par le ministère de la Justice.

La **Fédération France Victimes** regroupe **130 Associations** d'Aide aux Victimes sur tout le territoire français (métropole et Outre-Mer). Le réseau d'Aide aux Victimes compte **1 500 professionnels** et **300 000 victimes/an** sont accueillies dans plus de **800 lieux d'accueil**.

Il y a toujours des services disponibles près de chez vous.

Découvrez l'application mobile

AIDEZ MOI!



@FranceVictimes

#VictimesPlusJamaisSeules

www.france-victimes.fr



Siège social

Service d'aide aux victimes

8, rue de la Presle - 03 100 MONTLUCON

Tel : 04.70.03.95.60

Fax : 04.70.04.03.38

Mail : jec03@orange.fr

Service présentiel

Maison Justice & Droit - Avenue de Fontbouillant

03 100 MONTLUCON

Tel : 04.70.64.71.41

Fax : 04.70.29.39.71

Mail : jec03.mjd@orange.fr

Service d'aide aux victimes

Service présentiel

57bis, rue de Paris - 03 200 VICHY

Tel : 04.70.98.48.47

Fax : 04.70.97.46.12

Mail : jec03.avcusset@orange.fr

Service d'aide aux victimes

Service présentiel

Palais d'Ansac

16, rue Diderot - 03 000 MOULINS

Tel/Fax : 04.70.20.44.09

Mail : jec03.moulins@orange.fr

Mail : jec03.avmoulins@orange.fr



LES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES

Un service gratuit et confidentiel

Un accompagnement de toutes les victimes au quotidien

Des professionnels formés



www.france-victimes.fr

4 missions au service des victimes

- ✓ Accueil et écoute
- ✓ Information sur les droits
- ✓ Soutien psychologique
- ✓ Évaluation et accompagnement social

Les Associations d'Aide aux Victimes accompagnent toutes les victimes au quotidien, pour :

Vous écouter

Nos intervenants professionnels sont à votre écoute autant que nécessaire. Ils établissent avec vous une évaluation de votre situation et de ses répercussions sociales, administratives, psychologiques, judiciaires...

Vous informer

Nos juristes vous informent sur vos droits (dépôt de plainte, indemnisation...), comment les faire valoir, ainsi que sur les procédures auxquelles vous pourrez être confronté (expertise médicale...).

L'objectif est que vous puissiez comprendre les différentes procédures afin de vous décider en connaissance de cause et de manière autonome.

Vous accompagner

Nos psychologues vous permettent de mettre des mots sur vos émotions, de libérer votre parole et de vous informer sur les différentes prises en charge adaptées à votre situation.

Vous soutenir

Tous nos professionnels vous épaulent tout au long de votre parcours afin de faciliter votre réparation

Celle-ci peut passer par une démarche pénale, indemnitare, psychologique, sociale ou restaurative.

Vous orienter

Nous vous orientons vers des professionnels spécialisés (associations, avocats, services sociaux, médecins, thérapeutes...) qui complètent votre prise en charge globale.

Une porte d'entrée nationale

France Victimes anime le numéro national d'aide aux victimes pour une écoute et un accès privilégié aux associations locales.



08victimes@france-victimes.fr

Vous avez été victime ou témoin de violence, d'un vol ou de toute autre infraction ?

Vous êtes un proche de la victime ?

Vous ressentez les contrecoups de cet événement ?

Sachez que ces faits peuvent parfois entraîner des réactions inhabituelles, par exemple des souvenirs répétitifs (flashbacks, cauchemars...), des troubles du comportement (sommeil, alimentaire...) ou de l'humeur (colère, irritabilité, peur, tristesse...), des problèmes de concentration, un sentiment de honte et de culpabilité, une grande détresse lors de situation rappelant l'événement ou des tensions familiales ou au travail...

Le Réseau France Victimes vient en aide à toutes les victimes

Les associations France Victimes s'adressent aux personnes qui s'estiment victimes d'une atteinte à la personne, d'une atteinte aux biens, d'un accident de la circulation, d'un acte terroriste, d'une catastrophe naturelle, d'un événement sériel (médicaments, sanitaires...).

Tous ces faits peuvent se produire dans un lieu quotidien ou inconnu, chez vous ou dans la rue, au travail, à l'école ou dans les transports, sur Internet... Et n'importe où ailleurs !

- Ne restez pas seul(e) ! -